

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 16 Avril 2010

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 1/02

OBJET : Signature du Contrat de projet "Fontainebleau-Forêt patrimoine".

- Canton : Fontainebleau.

RÉSUMÉ : Pour faire suite au protocole d'accord relatif à la démarche « Fontainebleau, Forêt Patrimoine » signé par le Département en août 2008 et en vue d'obtenir le label correspondant, l'ONF propose aux différents partenaires de la démarche, Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, collectivités locales de situation, associations..., la signature d'un contrat de projet. Ce contrat a été élaboré en concertation étroite avec ces partenaires et il a réunit environ 150 actions visant un aménagement et une gestion durable du massif forestier de Fontainebleau. Les signataires s'engagent à contribuer techniquement et financièrement à tout ou partie de ces actions. Leur programmation est adaptée chaque année en fonction de la décision du Comité de pilotage qui comprend un représentant du Département. La contribution du Conseil général s'inscrirait dans le cadre de la convention avec l'ONF, qui prévoit des aides pour l'entretien et l'aménagement des forêts domaniales.

Lors de sa séance du 27 juin 2008, l'Assemblée départementale a adopté le protocole d'accord de lancement de la démarche « Fontainebleau, Forêt Patrimoine » proposée par l'Office National des Forêts (ONF). Sa signature, en présence de nombreux partenaires tels que l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, les collectivités locales de situation, le Parc Naturel Régional du Gâtinais français, les associations... a eu lieu le 29 août 2008.

Cette démarche, basée sur la création du label « Forêt Patrimoine » (marque déposée) vise à faire connaître et à valoriser la forêt dans un souci d'exemplarité en matière de développement durable, en concertation étroite avec les acteurs locaux et en incluant un système de suivi et d'évaluation. Elle s'inscrit et complète celles engagées ou soutenues par le Département en matière de développement durable, notamment l'agenda 21 et la réserve de biosphère du pays de Fontainebleau et du Gâtinais français.

Dans le cadre de ce protocole d'accord et dans l'objectif d'obtenir ce label, les partenaires ont travaillé à l'élaboration d'un contrat de projet qui doit permettre d'accompagner de manière volontariste la préservation et la valorisation du patrimoine forestier. Ce document s'appuie sur quatre orientations stratégiques :

- Orientation stratégique 1 : Promouvoir l'identité du massif de Fontainebleau en s'appuyant sur son patrimoine
- Orientation stratégique 2 : Répondre aux besoins multifonctionnels et agir pour une acceptation mutuelle des usages
- Orientation stratégique 3 : Favoriser une utilisation du massif assurant la préservation de son patrimoine écologique
- Orientation stratégique 4 : Assurer un lien durable entre la forêt, son territoire et ses acteurs

qui se déclinent elles-mêmes en un programme annuel d'environ 150 actions, réparties à parts égales sur 3 années, 2009 à 2011. Le contrat comprend également en annexes, des fiches par opération, un plan de financement, un plan de contribution non financière et enfin un plan de concertation.

Ce programme d'actions sera actualisé chaque année par le comité de pilotage dont fait partie le Département de Seine-et-Marne. Des actions pourront être ajoutées ou retirées en fonction des priorités retenues. Les annexes au contrat seront révisées annuellement en fonction des décisions du Comité de pilotage.

Le montant global de ces actions a été évalué à environ 5 200 000 € et l'aide financière attendue par l'ONF est de l'ordre de 3 000 000 €.

L'ensemble des partenaires est sollicité pour apporter une aide, qu'elle soit financière et/ou technique.

Pour ce qui concerne le Conseil général, une convention d'aide financière des actions menées par l'ONF dans les forêts domaniales a été signée le 26 mai 2009. Elle prévoit le versement annuel de 500 000 € pour l'entretien des forêts et 140 000 € pour l'amélioration de l'accueil du public et la préservation de la biodiversité. La contribution financière du Département au contrat de projet « Fontainebleau Forêt patrimoine » s'inscrit dans le cadre de cette convention. Elle est financée par les recettes issues de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous propose d'adopter et de m'autoriser à signer le contrat de projet « Fontainebleau, Forêt patrimoine ».

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition et, si vous en êtes d'accord d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

1/02 4

Dossier n° 1/02 des rapports soumis à la commission
n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Rapporteurs : M. BERQUIER
Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

M. SATIAT
Commission n° 7 - Finances

Séance du 16 Avril 2010

OBJET : Signature du contrat de projet "Fontainebleau-Forêt patrimoine".

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général du 27 juin 2008 relative à la signature du protocole de lancement de la démarche « Fontainebleau, Forêt patrimoine »,

Vu la délibération du Conseil général du 27 mars 2009 approuvant la convention entre le Département et l'Office National des Forêts, concernant les frais de travaux d'entretien et d'amélioration liés à l'accueil du public ainsi qu'aux travaux en faveur de la mise en valeur et de la protection de la biodiversité dans les forêts domaniales de Seine-et-Marne,

Vu la délibération n° 7/01 du Conseil général en date du 1^{er} février 2010, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2010,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

Article 1 : d'adopter le contrat de projet « Fontainebleau, Forêt patrimoine » et ses annexes, figurant en annexe de la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ce contrat au nom du Département.

Article 3 : de mobiliser une partie des crédits, relatifs à l'entretien et à l'aménagement des forêts domaniales, tels que prévus dans la convention financière triennale signée entre le Département et l'Office National des Forêts et dont l'inscription relève du programme « espaces naturels sensibles / autres dépenses et recettes ».

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

Contrat de projet

Fontainebleau - Forêt Patrimoine

2009-2011

Sommaire

Contrat de projet	6
Fontainebleau - Forêt Patrimoine.....	6
2009-2011.....	6
Sommaire.....	7
Contrat de projet Fontainebleau - Forêt Patrimoine 2009-2011.....	8
Avant-propos.....	9
Orientation stratégique 1 : Promouvoir l'identité du massif de Fontainebleau en s'appuyant sur son patrimoine	11
Orientation stratégique 2 : Répondre aux besoins multifonctionnels et agir pour une acceptation mutuelle des usages.....	14
Orientation stratégique 3 : Favoriser une utilisation du massif assurant la préservation de son patrimoine écologique.....	16
Orientation stratégique 4 : Assurer un lien durable entre la forêt, son territoire et ses acteurs.....	18

Contrat de projet Fontainebleau - Forêt Patrimoine

2009-2011

Vu la charte nationale « Forêt Patrimoine »,

Vu le protocole d'accord « Fontainebleau, Forêt Patrimoine », signé le 29 août 2008,

Les signataires du présent Contrat de projet conviennent ce qui suit :

Article 1

Les signataires du « contrat de projet Fontainebleau - Forêt Patrimoine » s'engagent, pour trois ans, à mettre conjointement en œuvre les mesures et actions inscrites au plan d'action figurant en annexe 1.

Les propositions de contributions, financières ou non, des participants à la démarche figurent dans l'annexe 2, qui les détaille au sein de chacune des opérations.

Ces propositions de contribution sont, par ailleurs, formalisées selon le programme de contributions de chaque signataire figurant aux annexes 3 et 4.

Article 2

Pour la mise en œuvre de ce contrat de projets, les signataires s'engagent à soumettre à l'approbation de leurs instances décisionnaires les propositions de contributions négociées annuellement au sein du Comité de pilotage.

Chaque année, les annexes 1, 2, 3 et 4 sont mises à jour afin d'y inscrire les propositions de contributions révisées des différents signataires.

Lors de la mise à jour annuelle des annexes, le Comité de pilotage décide de l'inscription ou du retrait d'opérations. Ces modifications peuvent intervenir sur proposition des comités de concertation du massif inscrits à l'annexe 5.

Article 3

Le Comité de pilotage est chargé de l'exécution du présent contrat et de la poursuite de la discussion auprès des partenaires territoriaux et organismes publics pour finaliser leurs engagements sur les opérations contractualisées.

Le Comité de Pilotage peut missionner les comités de concertation inscrits à l'annexe 5 pour la définition, le suivi ou l'évaluation d'une ou plusieurs opérations. L'installation temporaire de groupes de travail thématiques reste à l'initiative de ces comités de concertation.

Fait à Fontainebleau, le

Avant-propos

Le 29 août 2008, les membres du Comité de pilotage pour la démarche « Fontainebleau, Forêt Patrimoine » ont signé un protocole d'accord définissant le cadre de leurs collaborations futures pour la mise en valeur du patrimoine forestier du massif de Fontainebleau. Quatre orientations stratégiques ont ainsi été définies. Elles constituent la trame du présent contrat de projets :

- Orientation stratégique 1 : Promouvoir l'identité du massif de Fontainebleau en s'appuyant sur son patrimoine
- Orientation stratégique 2 : Répondre aux besoins multifonctionnels et agir pour une acceptation mutuelle des usages
- Orientation stratégique 3 : Favoriser une utilisation du massif assurant la préservation de son patrimoine écologique
- Orientation stratégique 4 : Assurer un lien durable entre la forêt, son territoire et ses acteurs

Ce contrat de projets doit permettre d'accompagner de manière volontariste la préservation et la valorisation du patrimoine forestier, sous toutes ses formes, dans l'optique d'obtenir le label « Forêt Patrimoine ». Ce document constitue un enjeu très important notamment en terme de préservation de la biodiversité et des paysages, de mise en place d'un tourisme durable et d'appropriation des problématiques forestières par la population locale.

Le Massif de Fontainebleau dispose d'un patrimoine et d'atouts exceptionnels : une grande richesse faunistique et floristique, des paysages uniques, des peuplements forestiers remarquables, un patrimoine historique, culturel et artistique riche ; autant de facteurs contribuant à l'attrait scientifique, touristique et économique de ce site.

Malgré ce potentiel et de nombreux statuts de protection, la gestion du massif de Fontainebleau relève du maintien d'équilibres fragiles, sources de débats - voire crispations- passionnés. Au XIX^{ème} siècle, les peintres dits « de l'école de Barbizon » s'opposent à l'administration forestière de l'époque. Leur mouvement de protestation aboutit, en 1861 (vingt ans avant le premier parc national de Yellowstone (Etats-Unis) !), à la création de 1097 hectares de Réserves Artistiques, à l'origine de l'actuel réseau des Réserves Biologiques. Dans les années 1990, un mouvement d'éco-guerriers manifeste violemment contre la gestion de l'ONF et l'enrésinement du massif. Trois de leurs membres seront condamnés à de la prison avec sursis. Moins violent, mais tout aussi passionné, le débat sur la création d'un Parc National à Fontainebleau est soumis à l'avis d'un « Groupe de Réflexion sur l'Avenir de la Forêt de Fontainebleau », présidé par le Professeur Dorst (Museum National d'Histoire Naturel). Si son rapport final (1999) n'arbitre pas sur la nature de la structure de protection à mettre en place sur le massif, il est en revanche très clair sur la nécessité « d'instaurer une gestion concertée du massif ».

Parce que la méconnaissance et l'incompréhension des attentes et devoirs de chacun a pu alimenter les désaccords profonds qui jalonnent l'histoire récente du massif de Fontainebleau, ce contrat de projets réserve une place centrale à la concertation et à l'information, quelle que soit la thématique abordée. Il s'appuie donc sur l'existence des comités de concertation préexistants pour la mise en place d'une gouvernance dynamique, au sein de laquelle le Comité de pilotage « Forêt Patrimoine » assure une place centrale.

Orientation stratégique 1 : Promouvoir l'identité du massif de Fontainebleau en s'appuyant sur son patrimoine

Objectifs

Définir l'identité de la forêt de Fontainebleau, ou « l'esprit des lieux » est une tâche complexe, tant les éléments - matériels et immatériels - à prendre en compte sont multiples et variables au sein même du massif.

Toutefois, en 2005, une étude financée par la DIREN d'Ile-de-France ¹ dresse une description précise des éléments patrimoniaux de la forêt, en privilégiant l'analyse de son histoire, de son paysage et de ses usages.

Les propositions d'actions rattachées à cette première Orientation Stratégique reprennent certains éléments de cette étude et s'organisent selon trois volets.

Le premier volet, historique, s'attachera à préserver et valoriser durablement le patrimoine archéologique du massif, à commencer par les gravures rupestres.

Le second volet, paysager, apportera un soin particulier dans la valorisation des éléments paysagers identitaires et dans la gestion exemplaire des zones de transition vers l'urbain et les plaines agricoles.

Le troisième volet, axé sur les usages de la forêt, prendra en compte des activités qui façonnent, ou ont façonné, le visage de la forêt : tourisme, exploitation du grès, sylviculture, chasse...

Chacune des actions décrites dans ces trois volets sera mise en œuvre avec, comme objectifs permanents, la conservation du caractère naturel du site et la prise en compte de ces éléments de

« l'esprit des lieux » dans la gestion quotidienne de la forêt.

¹ *Eléments pour une politique de patrimoine dans le massif forestier de Fontainebleau*, Atelier d'environnement Thalès, 2005

Définition des actions

- **Volet « Histoire »**

De 2007 à 2008, une étude de l'identité historique du massif de Fontainebleau a été réalisée, permettant :

- Une analyse régressive du paysage forestier sur les quatre derniers siècles,
- La mise en place d'une carte archéologique, intégrée désormais au système d'information géographique utilisé au quotidien par les agents de l'ONF,
- La définition de l'identité historique du massif.

Cette étude préliminaire a permis d'identifier plusieurs projets de valorisation du patrimoine archéologique et du petit patrimoine bâti (**Fiche 07**), et d'envisager un travail ambitieux autour du grès comme témoin privilégié de l'histoire du massif. Sous l'appellation générique « La mémoire dans la pierre » sont ainsi rassemblés des projets autour de l'exceptionnel patrimoine des gravures rupestres, et de l'activité des carrières en forêt. A l'initiative conjointe du GERSAR², de l'ONF et du PNR du Gâtinais est né un projet de valorisation de ces sites auprès du public. Il s'agit de reconstituer l'histoire des rapports entre l'homme et son environnement, en utilisant les représentations qu'il a continuellement faites dans la roche (**Fiches 01, 02 et 03**).

- **Volet « Paysages »**

Toute intervention du gestionnaire d'un espace a une incidence sur le paysage. En matière d'intervention forestière, les coupes, surtout celles de régénération, sont *a priori* les plus voyantes et celles qui sont perçues les plus négativement. D'autres opérations peuvent en revanche être ressenties positivement : une éclaircie ouvre des perspectives nouvelles sur le paysage forestier et des coupes bien intégrées

² Groupe d'Etude, de Recherche et de Sauvegarde de l'Art Rupestre

visuellement peuvent rompre l'uniformité d'un boisement continu le long d'une route, des points de vue peuvent être ouverts³.

La forêt de Fontainebleau, riche d'une rare diversité de paysages bénéficie d'un document de référence en la matière : l'étude d'A. Freytet (1996)⁴. Dans le cadre de la démarche « Fontainebleau, Forêt Patrimoine », cet ouvrage servira de base à la gestion exemplaire qui sera pratiquée sur les entrées de forêt (**Fiches 06 et 11**), les espaces de lisière (**Fiche 05**), les points de vue (**Fiche 04**) et les arbres remarquables (**Fiche 10**); ceci en cohérence avec l'Atlas des paysages de Seine-et-Marne⁵.

- **Volet « Usages de la forêt »**

Les usages et les activités humaines en forêt contribuent, par leur effet structurant ou leur impact sur le paysage actuel, à l'identité du massif.

De l'achat du premier domaine royal par Robert II le Pieux au XI^{ème} siècle, aux « embellissements de la forêt » réalisés sous les règnes de Louis XIV et Louis XV, la chasse royale a été le principal élément structurant de la domaniale de Fontainebleau. La plupart des routes et allées forestières et le parcellaire qui en découle sont hérités de cette époque.

Le peuplement forestier lui-même (sa structure et sa composition) garde la mémoire des siècles passés. Jusqu'au XIX^{ème} siècle, les décisions de gestion sont indiquées dans des "réformations". Celle de 1716 a fortement façonnée la forêt actuelle. En effet, elle marque le début d'importants travaux de reboisement qui se poursuivent jusqu'au Second Empire. Par endroits, les paysages ouverts, que le pâturage a jusque-là contribué à maintenir, commence alors à se refermer : de 1720 à 1830, 6000 hectares sont plantés en chêne et accessoirement en hêtre,

³ Gérer les forêts périurbaines, T. Moigneu, 2005, ONF.

⁴ Paysages de la Forêt de Fontainebleau, A. Freytet, 1996

⁵ Atlas des paysages de Seine-et-Marne, Conseil Général de Seine-et-Marne, 2007

et de 1830 à 1847, 6000 hectares sont plantés en Pin sylvestre, essence introduite dès 1786.

Le massif de Fontainebleau porte également les traces de l'activité des carriers. Ceux-ci, du XIV^{ème} au XX^{ème} siècle, ont extrait des quantités importantes de grès destiné à la construction ou au pavage des rues. Les fronts de taille, les amoncellements d'écales de grès (déchets de taille) ou les abris de carriers sont autant d'indices de leur activité passée qu'il convient de valoriser (**Fiche 07**).

Enfin, le tourisme, qui s'est développé dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, est un autre élément identitaire du massif de Fontainebleau. Les sentiers Denecourt-Colinet sont les témoins de cette activité. Mais, victimes d'une érosion accélérée par leur succès et le développement d'activités pour lesquelles ils n'étaient pas conçus (VTT, équitation, marche nordique,...), ils risquent parfois de disparaître si des travaux de restauration ne sont pas entrepris (**Fiche 08**).



Figure 1: La restauration des sentiers bleus et la lutte contre l'érosion passent également par la réalisation de nouveaux ouvrages, comme cet escalier de grès, à Franchard

Orientation stratégique 2 : Répondre aux besoins multifonctionnels et agir pour une acceptation mutuelle des usages

Objectifs

Le massif forestier de Fontainebleau doit constituer un exemple, une référence, en matière de gestion globale et durable. Un équilibre doit être recherché pour permettre l'expression, dans les meilleures conditions, de la multifonctionnalité de la forêt. Ce principe, réaffirmé par la Loi d'Orientation Forestière du 26 juin 2001, consiste en un équilibre entre les fonctions écologique, économique et sociale de la forêt. Sa définition locale est du ressort du document d'aménagement, qui tient compte de la variabilité spatiale des enjeux dans les objectifs de gestion qu'il assigne à la forêt.

Les aménagements des forêts domaniales de Fontainebleau⁶ et des Trois Pignons⁷ hiérarchisent les objectifs de la gestion de l'ensemble du massif de la manière suivante:

1. préservation de la qualité écologique des milieux,
2. accueil du public et pédagogie de la forêt,
3. équilibre des classes d'âges et bon état sanitaire des peuplements,
4. recherche d'une bonne qualité technologique des bois à récolter.

La poursuite de ces différents objectifs revêt une importance variable suivant la zone du massif concernée. Cinq sous-ensembles, ou "séries", sont ainsi définies par les documents

⁶ Forêt domaniale de Fontainebleau, Aménagement forestier 1996-2015.

⁷ Forêt domaniale de Trois Pignons, Aménagement forestier 2006-2015.

d'aménagement (cf. Plan Stratégique), dont une série d'Accueil du Public et d'Intérêt Paysager Particulier (environ 5000 hectares), où se concentrent de manière forte tous les enjeux de la multifonctionnalité.

Les opérations développées dans le cadre de cette deuxième orientation stratégique viseront à une mise en œuvre équilibrée et conforme aux aménagements du principe de multifonctionnalité. Ceci nécessite notamment le déploiement d'une stratégie d'accueil du public durable et adaptée aux différents publics, orientée vers une reconnaissance et un respect mutuel des usages.

Définition des actions

S'appuyant sur la série d'Accueil du Public et d'Intérêt Paysager, une stratégie globale pour un accueil du public durable a été mise en place dans le cadre du projet européen PROGRESS (2003-2008)⁸ et présentée à la Commission des Sites et des Paysages de Seine-et-Marne du 21 janvier 2008⁹. L'objectif de cette stratégie est de concilier l'accueil du public avec la préservation des milieux sensibles ou remarquables. Elle repose notamment sur une redistribution des flux de visiteurs depuis les sites sensibles et sur-fréquentés vers des sites "à bonne capacité d'accueil".

Des actions ont été entreprises dans ce sens depuis 2003. Leur efficacité sera évaluée et la création d'une structure pérenne, capable de suivre l'évolution de la fréquentation du massif sera étudiée (**Fiche 13**). Les travaux d'aménagements des sites inscrits à la stratégie d'accueil seront

⁸ PROGRESS, Manuel du projet, 2007

⁹ Stratégie d'accueil en forêt de Fontainebleau, ONF, 2008

poursuivis, notamment la réorganisation du site de Franchard en lien avec l'ouverture du centre d'écotourisme (**Fiche 16**). Un effort sera également porté sur la sécurisation des sites d'accueil par la pérennisation d'une brigade équestre (**Fiche 17**) et la réalisation de travaux de lutte contre l'érosion (**Fiche 14**).

Enfin, le développement de nouveaux modes d'accès à la forêt seront étudiés: la mise en place d'une offre d'accueil cohérente et lisible à l'égard des personnes handicapées sera recherchée (**Fiche 15**), de même que l'adaptation des outils de canalisation du public aux nouvelles technologies (**Fiche 12**). En effet, le développement d'Internet et la démocratisation des terminaux multimédia et GPS portatifs ouvrent de nouvelles perspectives en terme de gestion de l'accueil du public en forêt et de sensibilisation au respect de bonnes pratiques et des autres usages.

Orientation stratégique 3 : Favoriser une utilisation du massif assurant la préservation de son patrimoine

écologique

Objectifs

L'exceptionnelle richesse écologique du massif de Fontainebleau lui a valu son classement en Site d'Importance Communautaire au titre des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats »¹⁰. Elle provient notamment:

- de sa position de carrefour biogéographique,
- de sa topographie variée et de sa géologie, dont les éléments les plus déterminants sont les platières de grès qui s'étendent sur des surfaces de plusieurs dizaines d'hectares et les sables soufflés dont l'épaisseur de dépôts et la richesse minéralogique et chimique offre un panel de sols très vaste,
- des usages de la forêt (passé militaire, exploitation de carrières, pastoralisme, fabrication de charbon de bois) auxquels peut s'ajouter le rôle régressif des incendies jusque dans les années 1950, qui ont engendré une mosaïque intéressante de grands espaces ouverts préservés dans un écrin forestier mais ont aussi permis à nombre d'associations végétales pionnières de se maintenir.

Toutefois le patrimoine écologique est soumis à de nombreuses perturbations, principalement d'origine anthropique (sur-fréquentation, exploitation des ressources naturelles, pollutions...). Sa préservation nécessite donc de mieux le connaître et d'intervenir en prévention et en réparation des

perturbations qu'il subit. Les actions développées dans le cadre de cette troisième Orientation Stratégique afficheront ce triple objectif. Elles seront déclinées au travers d'un volet "études", d'un volet "techniques et travaux" et d'un volet "communication".

¹⁰ Massif de Fontainebleau Document d'Objectifs -Natura 2000 2007-2011

Définition des actions

- **Volet « Suivi de la Biodiversité »**

Des études seront réalisées afin de mieux connaître le patrimoine écologique et son évolution. Elles s'appuieront notamment sur le réseau tout à fait remarquable des Réserves Biologiques (**Fiches 18, 24, 25, et 34**) et sur l'existence de mares tourbeuses (**Fiche 35**). Le fond documentaire existant sera également inventorié et référencé, pour alimenter le centre de documentation de la station d'écologie forestière (**Fiche 49**).

- **Volet « Techniques et travaux »**

En application des contrats Natura 2000, des travaux d'entretien des espaces ouverts et des mares seront réalisés (**Fiches 19, 26, 28, 31 et 32**). Des travaux en faveur de la régénération de junipérais seront également entrepris (**Fiche 35**).

En lien avec l'accueil du public, une attention particulière sera portée à la protection, l'entretien et le suivi de la plaine de Chanfroy (**Fiche 30**), et plus généralement, à l'entretien et à la propreté des espaces d'accueil du public (**Fiche 36**).

Enfin, une expérimentation sera menée sur le recours de modes d'exploitations forestières à impact réduit (**Fiche 20**): il conviendra d'analyser dans quelle mesure des moyens inhabituels de travaux forestiers et de débardage des bois (câble, cheval de trait,...) peuvent être mis en oeuvre sur le massif de Fontainebleau. Car si elles peuvent sembler bénéfiques pour les sols forestiers, ces modalités d'intervention ne représentent pas nécessairement une alternative généralisable aux moyens mécaniques habituels.

- **Volet « Communication »**

Un plan de communication pour une éducation et une sensibilisation à la préservation du patrimoine écologique du massif sera mis en place (**Fiche 22**). Il pourra notamment s'appuyer sur l'exemple de la réintroduction d'*Arenaria Grandiflora* (**Fiche 21**), sur la revalorisation de

l'arboretum de Franchard (**Fiche 23**) ou sur la création d'un sentier pédagogique au sein d'une Réserve Biologique Intégrale (**Fiche 27**).

Orientation stratégique 4 : Assurer un lien durable entre la forêt, son territoire et ses acteurs

Objectifs

Le massif de Fontainebleau peut apparaître comme une entité autonome, sans réel lien, sinon affectif, avec son territoire.

En effet, malgré une fréquentation annoncée à environ 17 millions de visites par an, les retombées économiques pour le territoire proche restent faibles¹¹. L'utilisation, par 90% des visiteurs¹², de la voiture pour venir en forêt est certainement un facteur explicatif, de même que l'absence d'offre touristique structurée.

De plus, la filière bois locale est quasiment inexistante, alors que le massif représente un bassin de production majeur en Ile-de-France. Il constituerait, par exemple, un réel atout pour une éventuelle filière bois-énergie locale.

Enfin, la vie même de la forêt et les actes de gestion qui concourent au maintien de sa multifonctionnalité restent méconnus, voire incompris.

Afin de recréer un lien durable entre la forêt et son territoire, les opérations proposées dans le cadre de cette quatrième Orientation Stratégique viseront à connecter la forêt avec son territoire; physiquement, économiquement et par l'implication du plus grand nombre, dans une logique de préservation. Pour atteindre ses objectifs, la démarche Forêt Patrimoine s'appuiera sur un schéma de concertation déjà effectif et du volontarisme de certains acteurs locaux.

Définition des actions

- **Volet « Gestion partagée »**

¹¹ étude contribution, PROGRESS, 2007

¹² étude CREDOC, 1996

La dynamique de concertation existante, basée sur le Comité des Réserves, le Comité érosion et le Comité Accueil, sera complétée par la Création du Comité communication (**Fiche 45**), qui travaillera notamment à la promotion de la démarche Forêt Patrimoine et des opérations menées dans ce cadre. Les partenaires directs de la démarche Forêt Patrimoine se verront également proposer des sessions de découverte de l'activité du forestier, sous la forme de tournées terrain et d'association aux actes de gestion de la forêt (**Fiches 43 et 44**).

- **Volet « Développement économique »**

Le développement d'une offre touristique structurée sera recherchée; non pas dans un but d'augmentation quantitative de la fréquentation, mais bien dans une optique d'amélioration des comportements et de bénéfice pour le tissu économique local. Elle sera notamment basée sur un renforcement du lien entre le château de Fontainebleau et la forêt (**Fiche 46**), ainsi que sur un réseau d'acteurs impliqués dans la préservation du patrimoine forestier. La signature de conventions de Tourisme Durable sera un premier pas vers la constitution de ce réseau (**Fiche 43**) qui pourrait profiter de l'ouverture du centre d'écotourisme de Franchard.

Une réflexion sur la place d'une filière bois locale sera également menée.

- **Volet « Continuité territoriale »**

Une meilleure connexion du massif forestier avec les populations locales sera recherchée. Elle passera notamment par une rénovation de la politique d'accueil des riverains et des scolaires sur le site de la Faisanderie (**Fiche 38**). Elle s'appuiera

également sur l'élaboration d'un "schéma de liaisons douces" (**Fiche 40, 41 et 42**), connectant le réseau d'itinéraires forestiers balisés aux itinéraires piétons ou cyclables des villes voisines. Une analyse socio-écologique de l'interface ville-forêt sera également menée (**Fiche 39**).

Enfin, l'inscription de la démarche "Fontainebleau, Forêt Patrimoine" dans un territoire plus large sera envisagée au travers, d'une part, de l'étude préparatoire à la constitution de la "trame verte et bleue" (**Fiche 48**) et, d'autre part, de la mise en place d'une réelle dynamique de réseau national, voire international (**Fiche 47**). Celle-ci s'appuiera par exemple sur l'existence du réseau national "Forêt Patrimoine" et sur la relation privilégiée liant le massif de Fontainebleau à la New Forest (Royaume-Uni) et à la forêt de Soignes (Belgique).

ANNEXES

Contrat de Projet - Fontainebleau - Forêt Patrimoine
2009-2011

**(Mises à disposition au Secrétariat Général aux Assemblées
(pour consultation)**

ANNEXE 1 - Plan d'actions 2009-2011

ANNEXE 2 - Fiches opérations

ANNEXE 3 - Plan de financement

ANNEXE 4 - Plan de contributions

ANNEXE 5 - Plan de concertation du massif

